

CNEEA, 13 escalier des Ulis, 91400 Orsay

Tel : 06 30 79 73 55.

Fax 095 717 1404 www.cneea.fr, contact@cneea.fr

BULLETIN D'INFORMATION / Avril-Mai-Juin 2008

Chères et Chers collègues,

Depuis le bulletin de janvier/février le calendrier de travail s'est précisé et les réformes s'accélèrent. Toute la question est de savoir quel sera le résultat de ce processus. Tout laisse à penser que le réseau des écoles tel que nous l'avons connu est mort. En effet, la mise en place d'EPCC avec les éventuels regroupements ou déclassements d'écoles qui vont être opérés à cette occasion va complètement recomposer le paysage de l'enseignement artistique supérieur en France sans que l'Etat ait clairement affirmé une quelconque "doctrine" ou volonté sur cette question. Cette recomposition de la carte va donc se faire au gré de l'habileté des directeurs, des rapports de force en présence, des volontés politiques locales

Combien d'écoles seront habilitées ? Combien de villes vont créer un EPCC pour leur école ? Combien d'EPCC l'Etat va-t-il soutenir ? Que vont devenir les écoles et les enseignants qui ne seront pas en EPCC ? Quels seront leurs statuts ?

Face à ces changements, en cours et à venir, combien d'entre nous sommes tenus au courant de la situation véritable et des changements profonds qu'elle va engendrer ?

Combien d'entre nous participent à une réflexion collégiale sur le « projet » de leur école, sur les contenus d'une nouvelle pédagogie, sur la métamorphose inéluctable de la nature de nos écoles alors que depuis plusieurs années déjà nous enseignons selon les exigences de l'enseignement supérieur qui est basé sur l'autonomie pédagogique et la collégialité. Il serait temps de tirer toutes les conséquences de notre appartenance à l'enseignement supérieur : statut, autonomie pédagogique, collégialité, élection de représentants dans des instances décisionnaires...

Mise en place des nouvelles instances

En principe avant l'été devait être mis en place le conseil des arts plastiques pour l'enseignement supérieur et les 3 commissions qui en découlent : commission permanente, commission de la recherche

et commission professionnelle consultative. Nous attendons toujours la parution des décrets qui avait été annoncée pour le printemps 2008 !!!

Dans l'attente de ces nouvelles instances, deux groupes de travail ont été mis en place :

1. Un groupe de travail "pédagogie" qui s'est réuni environ une fois par mois pour travailler sur :
 - La méthodologie d'évaluation par l'AERES des écoles choisies dans l'échantillon.
 - Le statut des classes préparatoires publiques : les critères d'une reconnaissance institutionnelle et leur place dans le cursus.
 - Les post-diplômes.
 - La recherche et l'international.

La réunion prévue sur les cursus a été annulée sans explication.

2. Un groupe de travail « écoles territoriales » qui devait suivre l'avancement des dossiers relatifs au statut des enseignants et au statut des établissements devait se réunir régulièrement, les réunions sont reportées, décalées et une année ne suffit pas pour respecter le calendrier annoncé...

La CNEEA participe à ces réunions et vous communique les comptes-rendus au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Par ailleurs la CNEEA observe que seuls les syndicats culture sont présents dans les réunions, et a donc demandé que les syndicats territoriaux soient présents dans tous les groupes de travail puisque 47 écoles sur 57 sont territoriales.

Suite à l'annonce de la réorganisation du Ministère le groupe de travail "écoles territoriales" a été reporté à l'automne.

En effet, le Ministère de la Culture et de la Communication est réorganisé en trois directions.

Toutes les informations sur cette réorganisation sont consultables sur le site du MCC : <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index-9.htm>

Tout laisse à penser que les écoles d'art vont dépendre de la direction de la création mais de nombreuses questions restent en suspens.

En effet, cette réorganisation doit être formalisée pour la fin de l'été et au moment où, dans chaque école, des décisions importantes doivent être prises pour l'avenir, seul le dossier d'homologation du DNSEP au grade de master semble avancer.

Dans le processus d'habilitation des écoles qui va suivre l'évaluation de l'AERES, il faut rester vigilant pour que les écoles territoriales ne subissent pas un nouveau décrochage.

En effet, à l'automne tout sera prêt pour que les écoles nationales puissent délivrer les DNSEP valant grade de master : le statut des enseignants et le statut des établissements le permettront. Pour les écoles territoriales, rien n'est encore réglé.

Les écoles nationales seront-elles autorisées à se lancer dans la course à l'évaluation et à l'habilitation sans attendre que les deux questions (statut des profs, statut des établissements) soient réglées dans les 47 territoriales et ainsi délivrer le DNSEP valant grade de master avant les 47 territoriales ?

EVALUATION DU DNSEP PAR L'AERES

Dans le précédent bulletin, nous vous précisons que pour finaliser l'homologation du DNSEP au grade de master un échantillon d'écoles allait être présenté à l'évaluation de l'AERES (L'AERES (Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, <http://www.aeres-evaluation.fr/>).

Sept écoles ont été choisies par les services de la DAP ; six écoles territoriales (Nantes, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Clermont-Ferrand et Annecy) et une école nationale (Nice).

On s'aperçoit, qu'une nouvelle fois, les écoles territoriales (majoritaires dans cet échantillon) risquent de faire la "courte échelle" aux écoles nationales.

Cet échantillon censé représenter la diversité des écoles tant par la taille que par l'offre pédagogique qu'elles représentent, est semble-t-il surtout basé sur l'existence de dispositifs de recherches et de liens avec l'université ou des laboratoires de l'enseignement supérieur. On sait en effet que l'AERES regardera de près cet aspect lors de son évaluation.

Statut des enseignants

Le 20 février 2008, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale a adopté, en assemblée plénière la proposition de réforme de la filière culturelle et donc, à l'intérieur de cette réforme, une modification du statut des enseignants des écoles supérieures d'art. C'est donc une étape importante qui est franchie. (Rapport disponible sur le site de la CNEEA)

Cependant, de nouveaux obstacles restent encore à franchir. En effet, si le CSFPT a émis un rapport qui reprend la proposition portée par la CNEEA, cela ne signifie pas que l'avis du CSFPT sera suivi sur toutes les préconisations du rapport. Si nous voulons voir « paraître » les lois et les décrets qui modifient nos

La réponse officielle de la DAP est EVIDEMMENT non ! Mais quelles garanties avons nous ?

En attendant le dossier MASTER avance, celui du STATUT DES TERRITORIALES est plus complexe... et prendra forcément plus de temps...

Y-a-t-il un deuxième volet de la loi de décentralisation de août 2004 qui se prépare et qui risque cette fois d'inclure les arts plastiques, avec comme ce fut le cas pour la musique, danse, art dramatique un classement des établissements à rayonnement départemental, et régional (question posée à la réunion du 4 mars au délégué en présence des 57 directeurs) ?

La réponse de la délégation est encore NON. Néanmoins attendons de lire le rapport de la Sénatrice Mme Morin Desailly et des différentes commissions culture qui réfléchissent à la modification de cette loi...

Les représentants de l'AERES ont indiqué que cette évaluation devant aboutir à un arrêté pour la reconnaissance du DNSEP au grade de master se déroulera à partir de septembre 2008 sur une période de 2 mois environ pour l'ensemble de l'échantillon.

Cette évaluation se fera sur la base des critères habituels de l'AERES aménagés pour prendre en compte les spécificités de nos établissements. Elle sera conduite d'une part par des experts de l'Agence et d'autre part par des experts issus du monde de l'art. Un groupe d'experts va donc être constitué et des réunions de travail vont se dérouler pour affiner les critères et les modalités de cette évaluation.

Les écoles de Nantes et Nice vont proposer une première rédaction de la grille d'évaluation de l'AERES pour examiner concrètement les difficultés et les ajustements nécessaires de cette grille. Cette première rédaction sera examinée en réunion du groupe pédagogie le 9 juin.

statuts, il faut que la CNEEA ne soit pas seule à faire de ce dossier LA PRIORITE.

Il convient à chacun d'entre nous de mesurer l'urgence, car si les autres dossiers (délivrance du grade, habilitation, passage en EPCC) avancent sans avoir réglé la question des statuts... il sera trop tard. N'oublions pas que ce décrochage existe depuis 2002, et que le dernier volet pour boucler la réforme des écoles nationales est l'obtention du grade et l'habilitation. Les écoles territoriales ont deux trains de retard : le statut des établissements (en cours de solution avec les EPCC ?) et le statut des enseignants.

Il est donc urgent et indispensable de continuer à être vigilant et mobilisé si nous voulons que ce dossier aboutisse.

Nouvelles des écoles

Dans cette période de changements, il est important que l'information circule. Nous souhaitons ouvrir cette rubrique pour vous permettre de faire connaître à tous, les projets en cours dans vos écoles. Nous attendons vos contributions.

Nouvelles des écoles du Nord/Pas de Calais (Esa Cambrai, Erba Dunkerque, Ersep Tourcoing, Esba Valenciennes et Le Fresnoy)

La mise en réseau des écoles supérieures d'art dans la région Nord-Pas-de-Calais s'ancre dans une longue histoire. Elle a traversé des moments délicats hypothéquant sur son avenir. Mais aujourd'hui, elle offre aux établissements d'enseignement supérieur d'art de cette région un ensemble de moyens les engageant dans une phase de mutation et d'intégration au processus LMD.

En 2003 dans le cadre du protocole de décentralisation culturelle, les cinq établissements d'enseignement supérieur d'art de la région Nord - Pas-de-Calais se sont regroupés au sein de l'Association Régionale des Ecoles d'Art du Nord - Pas-de-Calais (AREA).

Achevé en juin 2006, le protocole de décentralisation culturelle a permis de jeter les bases d'un réseau régional. Mis en œuvre par l'AREA, ce dispositif a permis le développement d'actions en réseau contribuant à augmenter et diversifier l'offre pédagogique à l'échelle de la région. La mise en commun des outils documentaires et de communication a été développée. Des études ont été lancées sur le devenir professionnel des étudiants et l'évolution statutaire des établissements.

Dans le même temps, les responsables politiques et culturels des villes ont manifesté leur volonté de rechercher une structuration commune aux écoles.

Cependant au terme de cette échéance et malgré la demande des écoles, aucun dispositif permettant de continuer la construction du réseau n'est venu prolonger le protocole. Il a fallu une mobilisation des écoles et des responsables politiques et culturels des villes auprès de l'Etat pour qu'une solution à la poursuite de la construction du réseau soit enfin proposée.

Ainsi à la rentrée scolaire 2007-2008, se substituant au protocole de décentralisation culturelle, une convention d'objectifs triennale s'est mise en place. L'Etat, la région, les villes, l'association Le Fresnoy et l'AREA en sont les partenaires signataires.

Les objectifs concernent l'accompagnement et l'évolution statutaire des écoles supérieures d'art et du Fresnoy, la mise en place d'une offre de formation cohérente diversifiée et partagée à l'échelle régionale et le développement de la mise en réseau de ressources et d'actions communes.

Deux instances ont été créées, un comité de pilotage représentant les élus et les partenaires institutionnels et un Conseil Pédagogique Inter établissements (CPI). Le CPI est composé des directeurs d'écoles, des représentants des enseignants et des étudiants élus ou désignés. Il se réunit tous les mois pour mettre en œuvre des actions communes et promouvoir des réponses aux exigences posées par l'habilitation de nos enseignements. Chaque séance du CPI est préparée (ordre du jour, apports documentaires et contributions écrites) et synthétisée par un relevé de décision et un compte rendu.

Le CPI propose et met en œuvre des dispositifs et des outils communs préfigurant les fonctionnements pédagogiques d'un futur établissement régional d'enseignement supérieur d'art à caractère multi site dont aujourd'hui, le statut juridique n'est pas encore arrêté.

Un projet pluriannuel de mise en réseau a ainsi vu le jour. Il se traduit déjà par des projets pédagogiques associés basés sur l'utilisation partagée des compétences et des ressources et par un concours d'entrée commun. Les emplois du temps de la prochaine année scolaire ont été synchronisés et des semaines pédagogiques communes sont programmées ainsi que des séminaires sur la question de la recherche en école d'art.

D'autres dispositifs pédagogiques communs sont aussi en préparation.

Pour accompagner l'évolution des écoles, l'AREA a demandé à l'agence conseil "Créaction" une étude portant sur le volet juridique, institutionnel, organisationnel et financier et sur le volet pédagogique. Cette étude se déroule en deux phases. Une phase d'analyse dont les conclusions ont été rendues récemment et une phase de proposition en cours de réalisation.

Cependant, malgré l'attachement que les responsables politiques et culturels des villes manifestent à leurs écoles et la volonté affichée de les conserver dans l'organisation du futur établissement multi site, et malgré l'engagement et l'intérêt que ce projet suscite chez les équipes enseignantes et les étudiants, des inconnues subsistent sur le futur contexte financier et organisationnel de l'enseignement supérieur d'art dans cette région.

En effet, quelles seront dans le futur établissement les clefs de répartition budgétaire entre Ville/Etat/Région ? Quels financements viendront à l'horizon 2010 se substituer à l'actuelle convention ? Permettront-ils de développer la richesse de l'offre pédagogique, de maintenir les qualités des projets d'enseignement de chaque site ? Le futur établissement sera-t-il composé par tous les sites déjà existants ? Sera-t-il dimensionné en fonction de l'enveloppe budgétaire ? Comment les personnels y seront-ils intégrés ? Comment y seront organisées les différentes directions et coordinations pédagogiques ? Comment les mobilités des enseignants et des étudiants seront-elles assurées ?

Brèves

- Un séminaire commun CNEEA/ANDEA aura lieu les 8 et 9 juillet prochains. Il portera d'une part sur les thématiques liées à l'enseignement supérieur, les politiques culturelles et le territoire d'autre part sur les questions liées à la gestion d'un EPCC. Merci de nous dire si vous voulez y participer.
- Deux ans après leur tenue à RENNES, les actes des assises des écoles d'art seront publiés début juin.
- Le CNFPT ouvre des concours de PEA. Pour toutes les infos : <http://www.cnfpt.fr/>

Si vous êtes adhérents, vous trouvez, en accès réservé, des informations complémentaires sur notre site : www.cneea.fr (compte-rendu des réunions avec les Ministères, note technique sur les statuts, grille d'évaluation de l'AERES, composition des groupes de travail et calendrier des réunions, tableau synoptique de la réforme et des nouvelles instances). Merci de téléphoner au 06 30 79 73 55, pour obtenir votre code adhérent 2008

Sur l'ensemble de ces dossiers la CNEEA reste vigilante. Il est important que vous adhérez pour soutenir ce travail et que vous nous questionniez et fassiez remonter les informations sur les projets locaux concernant l'avenir de vos écoles.

Pour adhérer, il suffit de remplir le bulletin d'adhésion de l'année 2008. Vous réglez votre cotisation annuelle de 30 euros à l'ordre de la CNEEA et vous envoyez le tout à Dominique PAUTRE, trésorier, 178 rue de Doullens 80080 AMIENS.

N'oubliez pas de remplir les rubriques pour nous communiquer toutes vos coordonnées (votre école, votre situation d'enseignant(e), adresse, N°téléphone, N°fax, adresse mail). Vous serez ainsi, très facilement informé(e) des actions, des réunions et des publications. Merci d'envoyer aussi, ces mêmes informations en annonçant votre adhésion sur le mail de la CNEEA : contact@cneea.fr

Le bureau actuel de la CNEEA élu lors de l'Assemblée générale du samedi 15 décembre 2007 est composé des acteurs des écoles supérieures d'art territoriales ou nationales. LA CNEEA existe depuis 1991.

Présidente :

Cécile Marie (Docteur en philosophie et critique d'art / PEA à l'Ecole Supérieure des Beaux Arts de Marseille)

Vice-président :

Michel Gellard (Psychosociologue / PEA à l'Ecole Régionale des Beaux Arts de Nantes)

Secrétaire :

Pierre Paliard (Docteur en Histoire de l'art / PEA à l' Ecole Supérieure d'Aix-en-Provence)

Trésorier :

Dominique Pautre (Artiste / PEA à l'Ecole Supérieure des Beaux arts de Dunkerque)

Secrétaires adjoint(e)s : Patrice Carré (Artiste / PEA à l'ESBAM, Marseille), Jeanne Lambert-Cabrejo (Conservatrice à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts de Paris), Janine Laffargue (Bibliothécaire à l'EESI, Ecole Européenne Supérieure de l'Image, site d'Angoulême), Hélène Mugot (Artiste / PEA à l'Ecole Supérieure des Beaux Arts d'Angers)

**CNEEA
BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2008**

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ecole de **Situation d'enseignant :**

N°tél (fixe) : **N°tél (portable) :**

N°fax : **Adresse mail :**